

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 mai 2018 de M^{me} Ariane Arlotti et M. Morten Gisselbaek: «Quel est l'impact réel de la mise en séparatif des eaux usées et des eaux de pluie pour l'environnement?»

TEXTE DE LA QUESTION

Pour des raisons écologiques la Ville de Genève a ouvert de nombreux chantiers afin de mettre aux normes les rues qui n'ont pas de réseaux d'eau séparatifs.

Sachant qu'elle va continuer d'investir pour ces travaux en ouvrant des rues dans tous les quartiers excepté dans l'hypercentre où la pollution est trop grande même pour les eaux de pluie;

sachant que par ailleurs de nombreux immeubles récemment équipés de séparatifs voient leurs eaux usagées rejoindre leurs eaux de pluie en aval dans le réseau;

sachant également que de nombreux polluants et micropolluants qui ne vont pas se résorber tout seuls rejoignent les réseaux d'eaux de pluie, par exemple tout ce qui passe par les nombreuses grilles au sol, tel que les mégots de cigarettes, les seaux d'eau sale pleins de produits de nettoyage que balancent les arcades et restaurants peu scrupuleux, les microparticules de pneus et autres résidus, etc.;

sachant que le processus est encore accéléré lors du lavage des routes par la voirie,

peut-on aujourd'hui affirmer que tous ces travaux de mise en séparatif des réseaux amènent une amélioration du traitement des eaux usées?

Quel est leur réel impact environnemental?

Ces travaux coûteux sont-ils bien la meilleure manière de réduire les nuisances de la pollution de notre lac et de nos rivières?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise en séparatif des réseaux est imposée par les législations fédérale et cantonale en vigueur. Elle est notamment nécessaire au soulagement des stations d'épuration des eaux, lesquelles sont rapidement saturées par les collecteurs unitaires (eaux mélangées) lors de grands orages.

A Genève, c'est le cas pour la station d'épuration d'Aire où le risque consiste en des déversements d'eaux polluées directement dans le Rhône. Ainsi, chaque

litre d'eau pluviale retiré du réseau unitaire permet d'éviter une surcharge du système d'assainissement des eaux.

Les performances «environnementales» de la station d'épuration d'Aire, gérée par SIG, font annuellement l'objet d'un rapport d'exploitation où figurent des données sur la qualité des eaux rejetées après une analyse de l'évolution des charges de pollution après traitement.

Il est consultable sur le site internet des SIG, notamment à travers le lien ci-après: https://ww2.sig-ge.ch/sites/default/files/inline-files/rapport_eaux_usees_2016.pdf.

Enfin, s'agissant des eaux pluviales des routes, celles-ci sont généralement considérées comme polluées lorsque le trafic automobile dépasse la valeur de 14 000 véhicules/jour. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) étudiera prochainement des mesures d'amélioration pour le traitement des matières en suspension, notamment par des systèmes centralisés lorsque les opportunités en sous-sol permettent la mise en œuvre d'une réponse globale à l'échelle d'un bassin versant tout entier, tel que le décanteur particulière du parc La Grange. Ou, à défaut, par des systèmes décentralisés, comme des tranchées d'infiltration ou systèmes de filtres techniques à équiper, à grand échelle, dans les cheminées de visite du réseau existant d'assainissement des eaux.

Ainsi, différentes réponses techniques sont abordées par le biais de la directive fédérale OFEV intitulée «Protection des eaux lors de l'évacuation des eaux des voies de communication».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani